

Participation 2024

A l'attention des collaboratrices et collaborateurs de Schulthess Maschinen SA et Schulthess Produktion SA

Chers collaborateurs,

Nous avons le plaisir de vous annoncer que pour l'année 2024, nous pourrions verser à tous nos collaborateurs une **participation** aux bénéfices de **CHF 1'020.-**. Ce montant sera versé avec le salaire du mois d'mai.

Ce montant est versé aux collaboratrices et collaborateurs qui bénéficient d'un contrat de travail non résilié au 31.12.2024. Celles et ceux ayant intégré la société au cours de l'exercice du premier semestre, bénéficient d'une participation aux bénéfices versée prorata temporis. Le personnel à temps partiel perçoit un paiement proportionnel au degré d'occupation. Pour les membres de la direction et les cadres, le règlement actuel sur les participations s'applique.

Un très grand merci pour votre engagement.

Avec nos meilleures salutations.



Thomas Marder
CEO



Martin Keller
CFO